

Issy les Moulineaux, le 1^{er} février 2016

Communiqué de presse

Restauration scolaire des collèges :

pour le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, c'est aux familles de payer les dysfonctionnements de sa délégation de service public !

Depuis la rentrée 2014, avec la promesse d'une politique sociale et l'engagement d'une facturation aux consommés et non plus au forfait, le Conseil départemental a délégué à un prestataire majeur dans le domaine de la restauration collective la cantine de 55 collèges des Hauts-de-Seine.

Depuis cette date, de nombreux collégiens ne déjeunent que des repas partiels ou des repas de substitution. Car les plats manquent !

La communication des effectifs prévus au jour le jour semble dysfonctionner entre certains collèges et le prestataire. En plus d'un an de délégation, le Conseil départemental n'arrive toujours pas à résorber cette difficulté, au détriment des enfants, qui ne déjeunent pas correctement, et de leurs parents, qui paient en contrepartie un repas normal.

Alors que très régulièrement dans plusieurs collèges, il n'y a pas assez à manger pour tous les enfants parce que le prestataire livre un nombre de repas inférieur aux effectifs, le Conseil départemental dit vouloir lutter contre un hypothétique gaspillage en faisant payer aux familles les repas non consommés.

Ainsi, contre l'avis des usagers, le CD 92 modifie, à partir du 1^{er} février 2016, le règlement intérieur pour facturer aux familles les repas non consommés en cas d'autorisation d'absence de la demi-pension sur demande de la famille.

Le Conseil départemental annonce que les repas non pris ne seront facturés qu'en l'absence d'un justificatif officiel. Mais qui validera ce justificatif ? Qui peut garantir que l'autorisation d'absence fournie par les parents sera bien prise en compte par le prestataire, alors que les effectifs ne sont pas correctement enregistrés aujourd'hui ?

Rien ne prouve que cette taxe sur les familles permettra de corriger le problème du manque de repas livrés aux collèges. Qu'elle vise à résoudre un problème financier entre le Conseil départemental et son prestataire, aux dépens des familles, semble en revanche évident.

La FCPE 92 demande que le Conseil Départemental :

- s'attèle vraiment à **résoudre le problème de prévisions des effectifs** quotidiens des élèves fréquentant les cantines des Hauts-de-Seine
- garantisse que **chaque enfant présent puisse prendre le repas prévu au menu** et payé par sa famille, plutôt que de revenir, de façon déguisée, à une facturation au forfait contraire aux promesses affichées.
- prenne enfin **en compte les demandes des associations de parents d'élèves** qui remontent ces dysfonctionnements depuis l'année dernière.